



La diversité une chance, une ressource à cultiver, une opportunité à saisir !

Un grain de sel parmi les grains de sable

Jacques Rihoux

© Une analyse de l'IRFAM, Liège, 2019 – 6

Préambule

Dans le cadre de son travail d'investigation et de l'animation d'un débat public à propos *des politiques migratoires et d'intégration — ainsi que de leurs conséquences sur les populations —*, l'IRFAM suggère, en libre accès, une série d'analyses qui ont pour objectif d'approcher les vécus de familles issues de l'immigration dont la trajectoire est rythmée par des événements, parfois dramatiques, qui peuvent occasionner des ruptures. En effet, la globalisation culturelle et les flux de populations installent les familles dans un contexte sans cesse plus diversifié, dans une société ouverte à des représentations, codes, mémoires et histoires différentes, imprégnant les manières de concevoir leur devenir. Notre travail offre ainsi une information et une grille de lecture de faits découlant directement *des politiques d'immigration et d'intégration comme elles sont appliquées en Belgique*, au-delà des généralisations ou des descriptions chiffrées, en filigrane de récits recueillis par des professionnels de première ligne, auprès d'hommes, de femmes et d'enfants pris par le mouvement migratoire.

Les analyses proposées permettent au lecteur d'accéder à une approche synthétique de ces questions et situations, sous la forme de brèves thématiques, principalement axées sur la parentalité dans un contexte migratoire et postmigratoire, et touchant des facettes de vie propre à des familles précarisées ou en situation de vulnérabilité.

Ces lectures sont destinées à outiller les intervenants éducatifs, psychosociaux et socioculturels — professionnels ou bénévoles — travaillant directement ou indirectement auprès de familles fragilisées. Elles questionnent également les décideurs qui leur accordent ou pas les moyens d'un fonctionnement efficace. *Bonne lecture !*

Pour citer cette analyse et accéder à la version complète :

Jacques Rihoux, «La diversité une chance, une ressource à cultiver, une opportunité à saisir !», dans Christine Barras et Altay Manço (coord.), *L'accompagnement des familles entre réparation et créativité*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 221-234.

La diversité une chance, une ressource à cultiver, une opportunité à saisir !

Un grain de sel parmi les grains de sable

Entretien mené avec Jacques Rihoux

IRFAM – *Jacques Rihoux, quel regard portez-vous sur l'éducation ? En quoi le nœud familial est-il de votre point de vue plus que jamais un enjeu contemporain ?*

Jacques Rihoux – Je vois l'État et la Famille se déliter de concert en se rejetant la responsabilité de l'éducation. Comme si celle-ci devait nécessairement être lotie en parcelles attribuées tantôt à l'un tantôt à l'autre ou pire encore, sorte de copropriété au règlement paramétré qui n'est pas sans évoquer les protocoles qui servent de nos jours aux juristes pour arbitrer les conflits parentaux dans les cas multiples de séparations ou divorces conflictuels. Comme si le partage des influences sur l'enfant pouvait se régler comme une quelconque part de la liquidation de communauté. À qui appartient donc l'enfant ? Cette question pertinente fût posée par Martine Segalen dans un ouvrage en 2010. Le spectacle de l'évolution des modèles familiaux est en effet pour le moins surprenant ! Jamais tant qu'aujourd'hui, l'État n'aura autant attendu de la Famille ; jamais tant qu'aujourd'hui, celle-ci n'est apparue plus incertaine dans ses formes et plus aléatoire dans sa destinée. La famille nucléaire n'existait pas en Judée-Samarie et est d'ailleurs une invention occidentale assez récente ; un produit de notre époque, une catastrophe majeure pour le développement durable du lien social, un retour à l'arbitraire de la naissance comme refondation de l'inégalité sociale. Chacun prendra la mesure du paradoxe qui résulte de l'exaltation incantatoire du modèle familial et de cette sorte d'inaptitude de plus en plus répandue à occuper valablement et durablement les fonctions parentales. Oui, nous avons bien égaré en chemin la garantie d'une permanence. En France, près de la moitié des mariages sont rompus en moins de sept ans et le tiers des enfants est élevé par des mères célibataires.

D'où vient l'intérêt que vous portez à la place des enfants dans la famille et dans la société plus largement ?

En fait, né au sortir de la guerre, j'ai passé ma prime enfance au cul des corbillards. Les morts de mes quatre grands-parents et de mon père ont scandé les huit premières années de mon existence. Ma famille nombreuse m'a heureusement servi d'amortisseur. Les aînés, des oncles et des amis de mon père furent autant de tuteurs de résilience à une époque où ces liens familiaux avaient encore un sens. Allergique à toute forme de discipline, j'ai traversé la scolarité en dilettante, écumant quatre collèges et instituts divers sans jamais acquérir d'autre qualification que celle qui consiste à savoir d'instinct fuir les idées toutes faites et les programmes imposés pour trouver dans la rue et le havre des bibliothèques des réponses à mon insatiable besoin de connaissances et d'aventures. En cette période de plein emploi et de racolage de main-d'œuvre étrangère, mon absence de formation n'étant pas un obstacle à l'emploi, j'ai tâté de différents secteurs, avant de me trouver une vocation d'éducateur dans les années quatre-vingt.

Qu'avez-vous observé à cette époque ?

La ghettoïsation de notre société, telle qu'on le voit encore actuellement, date des Trente Glorieuses, de même que la paupérisation des quartiers autrefois diversifiés et la construction en série des barres et des tours à la périphérie des villes. A cette époque, je me suis retrouvé avec quelques complices, éducateur en milieu ouvert, dans l'un de ces quartiers de relégation. Nous venions d'une institution médicosociale qui accueillait au cœur du quartier verdoyant le plus huppé de la ville, une population mixte d'enfants très majoritairement issus de certains quartiers concentrant des populations du « quart-monde », ainsi que des familles de cette immigration invitée à participer au développement fulgurant des golden sixties, mais quelle déveine, arrivée en pleine crise du charbon, bien vite suivie des chocs pétroliers. Crise sidérurgique, désindustrialisation galopante. À peine descendus à la mine, ils se retrouvèrent sur le carreau ! Favorables à la dynamique de désinstitutionnalisation, nous étions quelques-uns à nous étonner du curieux manège qui amenait dans notre institution une population d'enfants issus très souvent des mêmes quartiers délaissés de la ville. De là surgit l'idée d'implanter directement des équipes pluridisciplinaires au cœur de la vie quotidienne de ces enfants, avec le projet de compléter les apports indéniables des familles et des écoles, par la stimulation culturelle et une structuration qui nous semblaient leur faire cruellement défaut.

Que reprenez-vous de cette expérience ?

Cette expérience-pilote aura finalement concerné une soixantaine d'enfants dans trois quartiers de la ville, avec des résultats qui dépassaient toutes nos espérances et stupéfiaient les psychologues de l'orientation scolaire. Pourtant, alors que je nouais des contacts pour promouvoir une quatrième équipe dans un autre ghetto social de la ville, je me heurtai à un veto de l'institution mère. Cette expérience nous avait appris à travailler ensemble, avec les familles, les enseignants et toutes les ressources humaines de l'environnement familial de l'enfant.

L'alchimie des personnalités en présence garantissait aux enfants la pluralité des points d'ancrage et d'identification, sans conflit de fidélités. Nous avons découvert l'importance du « territoire de familiarité », une jeunesse bariolée, regroupée sur le seul critère des conditions d'accès au logement social posées à leurs parents, inventait de bric et de broc une manière de vivre ensemble. C'était leur territoire. Nous avons appris que pour ces jeunes, Turcs, Marocains, Albanais, Wallons ou autres, le quartier HLM partagé prenait le pas autant sur le mythe des origines cultivé par leurs parents que sur l'ostracisme qui avait présidé à cette forme d'urbanisme. De leur côté du passage à niveau, ils se sentaient chez eux ! Si les enfants « dérangeants » sont volontiers étiquetés « handicapés » tant qu'ils ne troublent que l'ordre familial ou scolaire, une fois que, grandissant, ils troublent l'ordre public, ils ont tôt fait de glisser hors du champ médicosocial qui s'en décharge alors vers le système judiciaire, justifié par l'épuisement et la démission des familles. C'est ce que l'on appelle pudiquement le principe de subsidiarité de l'aide spécialisée, celle qui se « spécialise » dans la collaboration avec les publics demandeurs et laisse à la justice les récalcitrants qui sont souvent, comme par hasard, les plus démunis.

Vous avez travaillé dans le cadre de l'aide spécialisée, pouvez-vous nous décrire comment l'accompagnement se déroulait avec les jeunes et quelles étaient leurs réalités ?

J'ai effectivement repris la coordination d'un Centre d'Orientation Éducative, petite équipe pluridisciplinaire de suivi en milieu ouvert à l'échelle d'un arrondissement judiciaire (la moitié d'un département français). Nous travaillons sur mandat judiciaire et principalement avec des jeunes auteurs d'infractions, mais dont nous pensions que leur comportement délictueux témoignait davantage d'une forme d'adaptation aux réalités qu'ils vivaient tant au niveau familial que social et culturel. Parmi ces jeunes, on trouvait un contingent d'immigrés surtout actifs dans l'acquisition illégale de biens convoités par l'ensemble de leur classe d'âge comme représentatifs d'une certaine réussite sociale. Nous n'avions cependant pas affaire à une délinquance structurée en bandes ethniques, celles-ci regroupaient le plus souvent des jeunes adultes et des mineurs d'origines diverses qui n'avaient en commun que la misère des familles, l'exclusion scolaire, l'absence de perspectives d'emploi et la relégation dans les types de quartiers déjà décrits. Nous étions devant des parents meurtris par la perte de leur autorité et des autorités judiciaires et civiles d'autant plus accrochées au respect des procédures qu'elles manquaient cruellement de moyens d'action. Les jeunes jouant avec les pieds de tous se faufilaient comme des anguilles dans les contradictions d'un modèle social à bout de souffle. Les jeunes issus de l'immigration n'étaient pas seuls à vivre ces contradictions et à tenter d'en tirer profit, beaucoup de jeunes « autochtones » des mêmes quartiers partageaient leur sort et ils ne nous semblaient pas si différents, sinon que les parents des uns semblaient avoir perdu leur légitimité par déracinement et ceux des autres par une forme d'érosion des repères consécutive à l'exclusion du travail et à la relégation dans des quartiers stigmatisés. *Comment un jeune peut-il s'inscrire dans une société dont ses propres parents ne sont plus reconnus comme acteurs pertinents ? Quel sens peut encore prendre la Loi si le contrat social se délite, laissant les parents sur le sable et les enfants sans perspectives ?* Nous étions confrontés à deux populations marginalisées, que les politiques d'attribution des logements sociaux avaient rassemblées dans les tours et les barres des mêmes HLM, pendant que la sélection à l'œuvre dans le système scolaire reléguait leurs enfants dans les mêmes filières aux perspectives en peau de chagrin.

Comment expliquez-vous cette relégation que vivent ces jeunes au sein du système scolaire ?

Mon expérience des équipes de quartier m'avait fait prendre conscience que l'échec scolaire tenait moins à un déficit intellectuel avéré qu'à un manque de stimulation et de structuration des milieux d'origine. Autant les jeunes « paumés, d'origine contrôlée blanc-bleu-belge » venaient le plus souvent de familles disloquées, voire chaotiques, autant les jeunes issus de l'immigration disposaient-ils encore de familles stables qui nous semblaient même offrir un contraste saisissant avec les premières et surtout avec leur environnement. Ces dernières étaient en effet très codifiées à l'intérieur, à la limite de l'étouffement parfois, alors que l'extérieur était vécu par les parents comme un lieu de perdition et d'insécurité où seuls les garçons étaient autorisés à se déplacer sans escorte. De plus, on constatait un rétrécissement de l'univers relationnel de l'enfant confiné dès son plus jeune âge dans des relations tendant à l'exclusivité avec un nombre d'adultes toujours plus restreint, *la famille monoparentale en étant l'expression la plus aboutie.*

L'accompagnement des enfants en difficultés a évolué dans le courant des années 90 avec la réforme du Décret de l'aide à la jeunesse, de quoi était-il question ?

L'objectif déclaré était bien de déjudiciariser l'Aide à la jeunesse en associant au maximum les familles et en fédérant les ressources disponibles dans leur environnement. Le Directeur de l'Aide à la Jeunesse est chargé par le Décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'application des jugements pris par le Tribunal, suite à l'échec des tentatives du Conseiller de l'Aide à la jeunesse d'associer la famille à la résolution de ses problèmes. Comme je l'avais pressenti en me présentant à ce poste, les familles les plus marginalisées, celles qui m'ont appris à

travailler, ne feront qu'un bref détour du côté de l'aide négociée avant d'être à nouveau « judiciarisées ». Elles ne maîtrisent tout simplement pas les codes culturels de la médiation privilégiés par ces nouvelles autorités. De mon côté, je vais poursuivre et étendre la concertation par la mobilisation des ressources puisées dans l'environnement de ces familles. Ainsi, pour chaque famille issue de l'immigration, le jugement sera traduit et expliqué dans son rapport à la tradition familiale, aux lois des pays d'origine et d'accueil, et sous l'angle des préceptes religieux dont la famille se réclame. Nous prévoyons à cet effet des rencontres élargies à des représentants de la communauté d'origine cooptés par les familles (médiateurs culturels, imams, etc.), ce qui permet de dégager les invariants régissant les comportements problématiques épinglés par la Justice. Il s'agit bien de donner du sens à notre intervention, un sens qui puisse être partagé par le jeune et ses parents d'abord. Ensuite, il s'agira de permettre aux travailleurs sociaux, psychosociaux, mais aussi aux services de police et autres intervenants impliqués de partager des objectifs convergents au départ de référents institutionnels divers. En fait, l'objectif du Décret de l'Aide à la jeunesse d'émanciper les familles de la tutelle des juges visait surtout à inféoder à l'administration les nouveaux décideurs d'orientation. Chargé de la protection judiciaire de la jeunesse, il m'avait simplement échappé que si je devais consacrer toutes mes énergies à la protection de l'enfance, les maltraitances administratives et les abus textuels n'étaient pas de mon ressort.

Après avoir travaillé dans l'Aide à la Jeunesse vous êtes devenu consultant indépendant au sein du programme INTERREG. Votre intérêt pour le secteur de la jeunesse ne vous a pourtant pas quitté...

Effectivement, durant ces quinze dernières années, j'ai mis au point puis coordonné des projets INTERREG de recherche-action dans le domaine de l'« Aide Sociale à l'Enfance » et de la « Protection Maternelle et Infantile ». Au départ, nos questionnements portaient principalement sur la question du lien, des liens entre l'enfant et sa mère, pour ensuite élargir notre propos en ouvrant le cercle à toute figure d'attachement investie par l'enfant. Je supervise alors des échanges — immersions entre travailleurs sociaux par-delà les frontières de pays, de secteurs et de disciplines. Ces échanges et immersions fertilisent une recherche-action par les témoignages vécus des intervenants plongés dans la réalité quotidienne de leurs homologues d'un autre secteur ou d'un autre versant. Il s'agissait de s'attacher au sort des enfants les plus exposés aux dérives des adultes, donc de s'intéresser aux parents les plus vulnérables, au point de devenir dans certains cas limites un danger pour leur progéniture. Il s'agissait le plus souvent de dyades mère/enfant attachées l'un à l'autre, mais partageant une existence tissée d'une précarité et d'une instabilité telles que le développement naturel de l'enfant s'en trouvait gravement compromis. Les compagnons incertains plongeaient autant la mère que le ou les enfants dans un cycle d'alternances présence/absence particulièrement destructurant. Cette présence sporadique « d'intermittents de la paternité », voire la présence concurrente et incertaine de divers « prétendants », pouvait conduire l'enfant, comme la mère, à des situations relationnelles équivoques. De son côté, le parent « permanent » connaît vite une usure en termes de référence et d'autorité quand l'absence, ou la présence sporadique, de tiers dans la relation conduit à la contamination intense de l'enfant par les angoisses de l'adulte. L'instabilité relationnelle des adultes entraîne souvent dans le chef de l'enfant une culpabilisation d'autant plus intolérable que celui-ci a le sentiment de risquer à chaque fois son existence en tant qu'être aimé, sujet unique de l'attachement monoparental. Les ruptures successives développent simultanément un sentiment d'abandon et de toute-puissance.

L'évolution des modèles familiaux semble avoir une incidence toute particulière auprès des familles issues de l'immigration vivant des contextes de vulnérabilités...

En fait, tous les observateurs de l'évolution des modèles familiaux confirmeront l'augmentation du nombre de familles monoparentales et l'instabilité des trajectoires conjugales tandis qu'augmente parallèlement le nombre de gardes alternées qui ne sont parfois qu'une alternance de monoparentalités rivales. Une part substantielle des bénéficiaires des hébergements en Centres maternels sont des « naufragées de la vie conjugale » fuyant des violences insupportables qui finissent par rendre indispensable à l'un ou l'autre moment du conflit le recours à ce type d'hébergement comme échappatoire dans un lieu sécurisé. Sans atteindre à un tel niveau de violence physique, de nombreux couples à la dérive connaissent des épisodes de tensions entre adultes dont les enfants sont les témoins forcés, voire les enjeux ou les otages. Cette conception étroite de la parenté, cette aridité relationnelle n'a vraiment pas besoin de l'encouragement intéressé des pouvoirs publics toujours prompts à privilégier le court terme. Car si nous avons perdu en chemin la garantie de la permanence, nous avons aussi, au fil du temps, vu la famille se réduire comme une peau de chagrin sous l'effet combiné du contrôle des naissances et du creusement du fossé entre générations. Dans ces configurations de plus en plus insulaires, les accidents de parcours, les grains de sable de l'existence prennent tout de suite des proportions gigantesques, le moindre ressac devient raz de marée. La perte de l'unique repère plonge dans un profond désarroi l'enfant victime, privé d'un coup de son seul point d'appui. Aujourd'hui, le rétrécissement de nombreuses cellules familiales livre l'enfant à l'arbitraire d'une référence unique que la collectivité, l'État, le Département, les représentants de l'ordre et de la justice chargent de l'essentiel de la responsabilité éducative. Les mères seules qui sont l'immense majorité des familles monoparentales sont à la barre 24 h/24 h. Dans le meilleur des cas, la mère, référence unique est

consciente de la fragilité de sa situation et soucieuse de diversifier les points d'appui pour elle-même et pour son enfant. L'ouverture et le partage des influences sont une conduite heureusement courante aujourd'hui chez les « bobos », à tel point que *la distinction entre familles saines et pathologiques pourrait bien résider dans les capacités d'ouverture des premières au regard de celles qui, repliées sur elles-mêmes, fonctionnent jusqu'à l'épuisement dans l'usure relationnelle et l'indifférenciation*. De cette prise de conscience des dommages causés à l'enfant par l'isolement et le rétrécissement des familles naîtra le concept de *coéducation microsociale*.

En quoi consiste la coéducation microsociale et à quels défis répond-elle ?

L'objectif de la coéducation microsociale vise à répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, surtout quand la famille devient aussi incertaine et menacée dans son intégrité tant par l'individualisation des destinées que par l'instabilité du contexte socio-économique. Berceau de la coéducation, le service PROXIMAM de l'IMP d'Etalle à l'extrême sud de la Wallonie, par exemple, est né de la rencontre improbable de deux services appartenant au départ à des créneaux d'intervention bien distincts dans la plus pure tradition de découpage de l'action sociale contemporaine. D'un côté, un Centre maternel accueillant sans condition et dans l'urgence les situations les plus dégradées et de l'autre, un institut médico-pédagogique accueillant des enfants au handicap mental léger, inné ou acquis, dont certains venaient du Centre maternel déjà cité après un constat déchirant : en dépit d'un attachement réciproque avéré, l'enfant ne pouvait trouver auprès de sa mère la stabilité émotionnelle, la structuration et la stimulation indispensables à son bon développement. En une phrase, il leur manquait les conditions d'une permanence temporelle à la mesure du développement de l'enfant. Ce type de situation, tous les Centres maternels engagés dans notre recherche-action transfrontalière la rencontraient couramment auprès d'une population qui rebondissait de prises en charge ambulatoires en prises en charge résidentielles, d'un Département à l'autre, d'un pays à l'autre, d'un secteur à l'autre, sans qu'aucune autorité administrative ou judiciaire ne s'aperçoive même que ce *turn-over* ponctué d'interventions et de ruptures constituait en fait une prise en charge chaotique, à long terme lourde de conséquences pour les personnes concernées et surtout les enfants inscrits dans cette spirale abandonnique. Tôt ou tard, et plus souvent trop tard, les enfants de plus en plus abimés finissaient par une séparation familiale définitive et une prise en charge résidentielle au long cours. Les deux institutions porteuses du concept innovant avaient, elles, trouvé une parade en associant leurs ressources pour offrir à ces dyades mères/enfant(s) un lieu d'hébergement à moyen et long terme offrant de multiples possibilités d'attachement dans un contexte sécurisé et stimulant. La coéducation microsociale de type PROXIMAM intéresse donc notre propos, car elle propose un cadre éducatif qui dépasse les conceptions classiques de la famille.

En quoi ce dispositif peut-il être particulièrement soutenant pour les familles issues de l'immigration ?

Les familles issues de l'immigration se trouvent de fait en transition entre une société d'origine où le modèle communautaire reste dominant et une société d'accueil qui valorise le modèle sociétal contemporain, limitant de plus en plus son rôle au *cocooning* volontaire d'individus associés dans la stricte mesure de leur intérêt du moment. Le dispositif permet de renouer avec une dimension communautaire propice au développement de l'enfant et de soutenir ces familles en prise avec des modèles d'accompagnements qui fragilisent la pérennité et la densité des liens. *La coéducation microsociale associe un biotope, un sociotope et un psychotope répondant à la règle des trois unités : unité de lieu, par la contiguïté d'espaces de vie ; unité de temps, par la continuité des présences ; et unité d'action, par la congruence des initiatives*. Cet ensemble est stable et continu, en contraste avec les microcosmes par trop restreints ou éclatés, fréquentés auparavant. Il offre une diversité de statuts, de fonctions et de personnalités. Ainsi se développe l'émergence d'affinités et de distanciations propres à l'évolution de la vie personnelle et sociale de tout un chacun. Le besoin pour l'enfant d'un temps relationnel long, où il puiserait les repères nécessaires à sa propre construction identitaire, pose à notre « modernité » une question redoutable. Mais tant l'approche historique que l'ouverture sur le monde nous confirment que l'éducation n'a jamais été l'apanage exclusif des parents. L'observation de l'enfant en relation à son environnement nous montre la voie d'une éducation partagée, pour peu que des valeurs communes animent les ressources à sa disposition. Trouver des repères, y compris quand les valeurs de l'héritage culturel se heurtent à celles, multiples et contradictoires, de la société d'accueil, est un défi à la mesure d'un collectif diversifié et bienveillant pour faire des grains de sable de l'existence autant de « grains à moudre ».